

### La notion de sûreté dans la Convention de Saint-Denis

■ La notion de sûreté comprend toutes les mesures conçues pour prévenir, empêcher et sanctionner toute violence ou débordement à l'occasion de matches de football<sup>1</sup>, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes sportives. L'objectif principal des mesures de sûreté est de prévenir et de réduire le risque de violence et d'activités criminelles. On retrouve au cœur des principes fondamentaux du volet sûreté les stratégies policières, l'engagement des organisateurs des compétitions, les politiques de dialogue et d'exclusion, ainsi que la coopération policière internationale.

■ L'article 3 de la Convention de Saint-Denis donne une définition précise de la notion de sûreté<sup>2</sup>, une définition complétée par l'Annexe B de la Recommandation Rec(2021)1. L'annexe B énonce des bonnes pratiques relatives aux contacts entre la police et les supporters lors des matches de football internationaux et on y retrouve aussi des préconisations sur la gestion de la sûreté dans les lieux publics.

■ Au centre du volet sûreté, l'importance est mise sur la coopération entre la police et les autres acteurs de l'organisation d'un événement sportif ainsi que sur l'application de sanctions aux individus ayant commis des infractions ou porté atteinte à l'ordre public. Les mesures de sûreté mettent aussi l'accent sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de coordination entre les instances nationales du football, la police et les gouvernements.

1. Le texte de cette fiche d'information se réfère spécifiquement aux matches de football mais peut, le cas échéant, être également appliqué en relation avec d'autres événements sportifs lorsque les autorités nationales le jugent nécessaire ou approprié.
2. Dans un sens plus large, la « sûreté » comprend tout acte de malveillance volontaire motivé par une intention de nuire aux personnes et aux biens.

### La sûreté dans les stades

■ Les dispositifs opérationnels mis en place dans les stades doivent être complets.

■ Il est nécessaire de conserver une liaison effective entre l'organisateur, la police, les services d'urgence et les organismes partenaires. (Article 5 de la Convention).

■ Il est primordial de mettre en place des politiques et des procédures claires concernant les questions susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion de la foule et les risques connexes d'atteinte à la sécurité et à la sûreté, et notamment :

- ▶ l'utilisation d'engins pyrotechniques ;
- ▶ les comportements violents et interdits (à l'encontre des personnes et des biens) ; et
- ▶ les comportements racistes et autres comportements discriminatoires.

” Les mesures de sûreté visent à prévenir et réduire le risque de violence et d'activités criminelles



Le dialogue entre la police et les supporters permet de rassembler des informations sur les risques potentiels ainsi que sur les attentes des supporters

## Philosophie d'intervention et stratégies policières

Les stratégies et les opérations policières relatives aux matches de football sont définies à l'article 9 de la Convention. Les parties signataires doivent veiller à l'évaluation régulière des stratégies policières, et doivent s'assurer que ces dernières sont conformes à l'approche intégrée globale de la sécurité, de la sûreté et des services.

Les stratégies policières doivent tenir compte des bonnes pratiques suivantes :

- ▶ collecte de renseignements ;
- ▶ évaluation continue des risques ;
- ▶ déploiement policier en fonction des risques ;
- ▶ intervention proportionnée, pour éviter une escalade des risques ou des troubles ;
- ▶ dialogue effectif avec les supporters et la population au sens large ; et
- ▶ collecte de preuves des activités pénalement répréhensibles et communication de ces preuves aux autorités compétentes responsables des poursuites.

L'élaboration et l'affinage de toute stratégie efficace de police des matches de football doivent reposer sur une bonne compréhension du comportement des supporters, de la dynamique des foules, ainsi que du caractère des individus ou des groupes s'étant déjà livrés à des actes répréhensibles liés au football par le passé, et des menaces qu'ils posent.

## Coopération policière avec l'ensemble des parties prenantes

” L'importance est mise sur la coordination et la coopération entre la police et les autres acteurs, ainsi que sur les mesures policières

Il est important que la police œuvre en partenariat avec les organisateurs de la manifestation sportive, les supporters, la population et les autorités locales et tout autre acteur concerné par le déroulement de l'événement.

### Philosophie policière et partenariat



Les stratégies policières doivent être proportionnées, pour éviter une escalade des risques ou des troubles

Les politiques policières relatives au football ne peuvent être considérées isolément, elles doivent être un élément essentiel de l'approche pluri-institutionnelle intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services.

## Le partage d'informations essentielles

En se basant sur une évaluation continue des risques, la police a un rôle crucial à jouer en fournissant aux agences partenaires des conseils sur les questions de gestion des foules et sur les questions susceptibles d'avoir un impact sur la dynamique de la sûreté dans les stades, tels que, par exemple, la ségrégation (ou séparation) des supporters adverses. Les clubs, qui ont une bonne connaissance des comportements de leurs supporters, peuvent aussi conseiller la police et les autres partenaires.

Il est également crucial que tous les partenaires partagent avec la police les informations et les preuves relatives à tout comportement criminel ou antisocial afin de faciliter la préparation de dossiers de preuves à des fins de poursuites et d'exclusion.

## Nécessité d'instaurer un dialogue entre la police et les supporters

Une communication proactive avec les supporters est essentielle. L'objectif clé est de créer un climat accueillant et d'éviter toute source de conflit. La mise en place d'un dialogue peut contribuer à rassembler des informations de grande qualité concernant les potentiels risques, ainsi que sur les intentions des supporters, leurs perspectives, leurs préoccupations et leurs sensibilités. Cela permet également à la police de faire part de ses préoccupations concernant le comportement de certains supporters au responsable de l'encadrement des supporters (RES), et de proposer des solutions de coopération, quand cela est approprié, pour éviter toute difficulté additionnelle.

” Le dialogue et la communication proactive avec les supporters sont essentiels



Le dialogue et la communication proactive avec les supporters sont essentiels pour une police efficace



La salle de contrôle du stade est au cœur de la coordination et de la coopération entre la police et les autres parties prenantes

## Proportionner et adapter les mesures d'exclusion

Les stratégies relatives à la sécurité et à la sûreté des manifestations footballistiques sont plus efficaces lorsqu'elles sont perçues comme raisonnables et proportionnées par la majorité des supporters. Les spectateurs attendent d'être traités en fonction de leur comportement et non selon leur réputation ou d'après le comportement d'autres supporters.

” Les stratégies de sûreté doivent être perçues comme raisonnables et proportionnées par la majorité des supporters

L'expérience acquise en Europe démontre amplement que des mesures d'exclusion efficaces et complètes peuvent être très utiles pour : prévenir les mauvais comportements et les récidives ; diminuer l'influence et le « prestige » des auteurs de troubles potentiels ; et réduire l'échelle des violences et modifier le comportement des contrevenants ayant fait l'objet d'une mesure d'exclusion. En diminuant le potentiel d'incidents violents ou de désordre importants, il est possible de réduire l'ampleur du déploiement de la police et, par conséquent, les coûts associés.

## Coopération policière internationale : les PNIFs

En ce qui concerne les matches de football, on retrouve au cœur de la coopération policière internationale les « Points nationaux d'information football » (PNIFs). Les parties à la Convention de Saint-Denis sont désormais dans l'obligation de créer un PNIF.

” Les « Points nationaux d'information football » (PNIFs) sont au cœur de la coopération policière internationale

Le rôle du PNIF, défini à l'Article 11 de la Convention de Saint-Denis, est le suivant :

- ▶ Le PNIF fait office de point de contact unique et direct pour l'échange d'informations générales liées à un match de football ayant une dimension internationale. Il peut échanger des données à caractère personnel conformément à la réglementation nationale et internationale applicable.
- ▶ Le PNIF facilite, coordonne et organise la mise en œuvre de la collaboration policière internationale lors d'événements sportifs majeurs. Il doit être une source nationale d'expertise concernant les opérations de police relatives au football, les mouvements de supporters et les risques connexes pesant sur la sécurité et la sûreté.
- ▶ Il est notamment recommandé aux États de faire en sorte que le personnel de chaque PNIF soit formé, afin de lui permettre d'être consulté en qualité de spécialiste national en matière de police des matches de football et des mesures associées de sécurité et de sûreté, et qu'il puisse s'acquitter avec rapidité et efficacité des missions qui lui sont confiées.



La gestion efficace de la foule par la police et les agences partenaires est clé pour la prévention des risques connexes pesant sur la sécurité et la sûreté



” La Convention de Saint-Denis est le seul instrument juridique international contraignant en matière de sécurité, sûreté et services lors des manifestations sportives

## La Convention de Saint-Denis

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), à l'occasion du championnat de l'UEFA EURO 2016. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017 après 3 ratifications – France, Monaco et Pologne – et compte aujourd'hui un grand nombre d'États parties.

Elle promeut une approche pluri-institutionnelle intégrée, qui recouvre trois piliers complémentaires et interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant établissant une coopération institutionnelle entre toutes les parties prenantes concernées afin de rendre les matches de football et autres événements sportifs plus sûrs, sécurisés et accueillants.

## Liens utiles

1. **Convention de Saint-Denis**  
<https://www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention>
2. **Recommandations T-S4**
  - i. Rec(2021)1 : Bonnes pratiques recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services
  - ii. Rec(2022)1 : Modèle de structure d'une stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services
  - iii. Rec(2022)2 : Modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services  
<https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>
3. **Pour apprendre davantage sur la Convention et la Recommandation Rec(2021)1, vous pouvez vous inscrire aux cours en ligne suivants :**
  - i. MOOC sur les droits humains dans le sport (disponible en anglais, espagnol, russe et slovaque)  
<http://help.elearning.ext.coe.int/course/index.php?categoryid=590>
  - ii. MOOC sur la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs (disponible en anglais, polonais et portugais)  
<https://pjp-eu.coe.int/en/web/security-safety-sport/pros4-e-learning-enrolment-form>